

L'an deux mille vingt-trois, le six février à 19h00, le conseil s'est réuni sous la présidence de Stephen GAUTIER, maire. Réunion tenue en séance publique à la mairie.

Présents : Martine BUGNOT, Marc de CLAVIERE, Stephen GAUTIER, Jérôme LACOUR, Elise MERCIER, Jilian MILLET, Daniel MOREL, Ophélie MOREL, Madeleine ORIOL, Eliane RAVISTRE, Carine RIGOLLET, Gérard TUFEL, Michel VUGNON

Ayant donné pouvoir : Manuel CARNEIRO à Jérôme LACOUR, Diane SUIPHON à Jilian MILLET

Secrétaire de séance : Michel VUGNON

Date de convocation : 02/02/2023

1. APPROBATION COMPTE RENDU DE REUNION

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 09/01/2023.

2. FINANCES

Stephen GAUTIER donne le compte rendu de la commission finances qui a eu lieu le 03/02/2023. La commission a abordé notamment les résultats comptables de l'exercice 2022 et les pistes d'investissement pour le budget primitif 2023.

3. PERSONNEL COMMUNAL

Délibération n° 2023-02-007 – emploi pour accroissement saisonnier d'activité

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L332-23 2° et vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter ;

Considérant qu'en raison de l'entretien saisonnier des espaces verts et pour le remplacement de l'agent technique pendant la période estivale il y aurait lieu de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'agent technique polyvalent à temps non complet à raison de 22 heures de travail hebdomadaire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique territorial à compter du 17/04/2023 pour une durée de 24 semaines. Il précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 22 heures et que la rémunération pourra être comprise entre l'IM 340 et l'IM 345. Il habilite l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi (contrat d'une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois consécutifs) et autorise le Maire à signer la convention correspondante. Une information sera diffusée à la population par le biais de la Newsletter.

Délibération n° 2023-02-008 – convention médecine de prévention

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L452-47 du Code général de la Fonction publique permet aux Centres de Gestion de créer un service de médecine de prévention, mis à la disposition des communes. Il informe que le décret n° 2022-551 du 13/04/2022 a apporté des modifications concernant le fonctionnement du service de médecine du travail faisant l'objet d'une convention réactualisée et donne lecture des articles de la nouvelle convention précisant les modalités d'adhésion, les obligations de chacune des parties et les conditions financières.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de reconduire l'adhésion de la commune au service de médecine préventive géré par le CDG01 et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

4. INFRASTRUCTURES

Bâtiments

Diagnostic systèmes de chauffage : Daniel MOREL explique avoir fait appel à des plombiers pour réaliser le diagnostic des chaudières et des circuits de chauffage des bâtiments publics. Il donne lecture des devis reçus, à savoir le remplacement d'un brûleur sur la chaudière fioul de l'église et le débouage des radiateurs de la mairie. Un autre devis est attendu de ST PLOMBERIE pour le remplacement des vannes des radiateurs de la mairie.

Délibération n° 2023-02-009 – convention maîtrise d'ouvrage - rénovation énergétique salle polyvalente :

Le Maire informe le Conseil que la commission Infrastructures a consulté l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'une étude de faisabilité pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente. Il donne lecture du projet de convention proposé par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, comprenant une étude de faisabilité associée à l'étude de l'ALEC 01, assistance à la passation des marchés, étude de programmation, pour un montant de 5 850,00 € HT, soit 7 020,00 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de conclure une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de rénovation énergétique de la salle polyvalente, approuve la convention proposée par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain et autorise le Maire à signer ladite convention.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits à la section investissement du budget principal de la commune, exercice 2023.

Primagaz : Martine BUGNOT informe le Conseil municipal de la teneur des échanges avec le nouveau commercial de PRIMAGAZ. La société PRIMAGAZ n'ayant pas enregistré les contrats de fourniture de gaz pour l'école primaire et la salle polyvalente, signés le 14/09/2022 par les deux parties, continue de facturer l'ancien prix, bien plus élevé. En revanche, la commune a enfin reçu le remboursement de la consignation de la cuve de gaz de l'ancienne cure, retirée par PRIMAGAZ en 2020.

Cour de la mairie : pour les véhicules, le passage actuel à la cour est étroit. La commission Infrastructures propose au Conseil la création d'un second portail, plus large, afin de faciliter l'accès à la cour des services techniques et des véhicules de secours. Ce portail serait par ailleurs très utile pour la mise en place et le bon déroulement de toute manifestation.

Par ailleurs, un point a été fait des locaux de stockage de la mairie : un tri est à réaliser en coopération avec les associations. Les anciens manuels scolaires seront proposés à la population. Le Conseil évoque la possibilité d'initier une « boîte à livres ».

Sécurité incendie salle polyvalente : le 13/02/2023 la commission Infrastructures de rendra à la salle polyvalente pour réaliser un état des lieux de la sécurité incendie. Le SDIS est passé en début de mandat et repassera probablement en juin 2023. Une formation de manipulation des extincteurs est également à programmer à destination des agents communaux, instituteurs, responsables des associations. Daniel MOREL établira la liste, afin de demander la réactualisation du devis.

Défibrillateurs : l'entreprise MESTRE ELEC interviendra cette semaine pour installer l'alimentation électrique pour les défibrillateurs de la salle polyvalente et de la mairie.

Voirie

PATA : Daniel MOREL propose de lancer une nouvelle consultation pour 2 ans (2023 et 2024) et pour 24 T, selon le même principe qu'il y a deux ans.

Cadre tampon cassé : l'entreprise ORANGE a remplacé de cadre tampon situé Route de Neuville-les-Dames à hauteur du chantier de LOGIDIA.

Pièce d'eau derrière l'Ecole de la Source : Daniel MOREL propose au Conseil de faire curer la mare avec l'évacuation des boues vers la parcelle voisine exploitée par le GAEC Porte de la Dombes. La commune s'est porté acquéreur pour une partie de cette même parcelle appartenant au GAEC, afin de poursuivre le projet à long terme d'agrandissement de l'école et de regroupement des classes de primaire et de maternelle. Le Conseil municipal jugeant l'entretien de la mare pertinent, Daniel MOREL sollicitera des devis pour le budget 2023.

Construction logements sociaux par LOGIDIA : la numérotation du futur bâtiment a été réalisée par la commission Infrastructures.

Lagunes : un point a été fait avec l'agent technique pour trier le matériel entreposé sur place.

Cuve à GNR : ce carburant destiné au tracteur du service espaces verts doit être stocké dans une cuve dédiée. La commission sollicite des devis pour inscription de la dépense au budget 2023.

Etang de Curlaizon : le propriétaire signale que l'alimentation en eau est insuffisante. Il souhaite que l'on améliore l'écoulement avec le nettoyage des fossés de la Route de la Grande Charrière et Chemin de Curtaban. Michel VUGNON propose de contacter l'entreprise BELOUZARD ou la CUMA de l'Abergement pour le passage d'une rigoleuse. Marc de CLAVIERE juge que l'outil de la CUMA serait mieux adapté à ce chantier.

Chemins pédestres : Daniel MOREL lit la demande adressée à la commune par le club de marche de Montcet concernant le chemin de randonnée qui passe du hameau de Levoux à la RD 936. Marc de CLAVIERE confirme que le chemin est communal et est bien ouvert vers la RD 936. En revanche, les promeneurs ne devront pas quitter le chemin. Eliane RAVISTRE l'a évoqué en commission Economie Social. La commission vérifiera les tracés et le balisage des circuits de la commune.

Stephen GAUTIER souligne que la commune a eu la chance de voir retenir un sentier par le PDIPR, et qu'il y a lieu de réfléchir à la mise en valeur des autres sentiers pédestres, car il y a une demande grandissante de la part des locaux. Dans quel état sont les chemins et comment rendre plus lisibles ces sentiers ? Revoir le balisage.

5. CADRE DE VIE

Urbanisme

Jérôme LACOUR donne le compte rendu de la commission du 31/01/2023, à savoir :

Dossiers en cours d'instruction : la commission Cadre de Vie a étudié les dossiers suivants :

➤ **Déclaration préalable :**

- HONORE Nathan – aménagement garage en pièce habitable
- MANSUY Christine – aménagement garage en surface habitable
- VUGNON Michel – installation panneaux photovoltaïques

Immeuble en état de délabrement : une relance sera à adresser aux propriétaires de l'immeuble sis 4 route de la Bresse, afin d'obtenir de leur part sous 15 jours un diagnostic attestant de l'absence de risque pour la sécurité publique.

Fibre optique : démarrage des travaux sur l'artère principale à partir du 20/02/2023. La commission Cadre de Vie a pris rendez-vous avec l'entreprise SOGETREL afin d'obtenir des précisions concernant les travaux prévus pour l'installation de l'armoire de mutualisation.

Vidéo-sécurité : Stephen GAUTIER diffusera au Conseil municipal, pour information, les recommandations de couverture et options émises par la Gendarmerie.

6. ENFANCE JEUNESSE

Compte rendu de la commission Enfance Jeunesse du 19/01/2023

Carine RIGOLLET donne le compte rendu des sujets abordés lors de cette commission, à savoir :

- Organisation de la veillée/jeux du 10/02/2023 : pique-nique, relance à faire. Jeux et films seront fournis par les animateurs.
- Accord des animateurs du Centre Social La Passerelle pour une fournir une assistance pour deux à trois manifestations dans l'année, avec la participation financière de la Communauté de Communes de la Dombes. Réflexion à mener sur la fréquence des interventions, le coût pour budget (la commune attend le devis).
- Aide au financement des animations par les jeunes.

Délibération n° 2023-02-010 – règlement pour le prêt de jeux par le Centre Social La Passerelle

Le Maire présente à l'assemblée le règlement concernant les modalités de prêt de jeux par la ludothèque du Centre Social « La Passerelle », ainsi que le coût de ce service pour la collectivité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré, approuve le règlement entre le Centre Social « La Passerelle » et la commune, approuve le versement de 10,00 € au titre de l'adhésion annuelle de la commune au Centre Social « La Passerelle », ainsi que l'abonnement annuel à la ludothèque, d'un montant de 10,00 €. Il autorise M. le Maire à signer ledit règlement.

Cantine Scolaire

Stephen GAUTIER informe le Conseil municipal que le bureau de la Cantine Scolaire annonce son intention de démissionner à la fin de l'année scolaire 2022-2023. Il évoque qu'en raison d'une pénurie de bénévoles, le système associatif en place arrive à bout de souffle.

Ophélie MOREL précise que les membres, en nombre suffisant, ne souhaitent pas entrer dans le bureau, malgré la période de passation. Par ailleurs, elle signale que les parents ne comprennent pas l'augmentation du prix du ticket de cantine.

En réponse à un questionnaire adressé aux parents par les enseignants, certaines familles ont fait des retours en lien avec la cantine : sur l'encadrement du temps de cantine, sur les quantités de nourriture servies. L'association en a pris acte et les quantités seront ajustées. Les deux services seront réorganisés à la rentrée de février 2023 afin d'équilibrer les effectifs. Les récentes tensions proviennent en partie de l'augmentation du nombre d'enfants en bas âge.

La solution évoquée de municipaliser la cantine entraînerait une toute nouvelle organisation. Le prix du repas serait basé sur le vrai coût du personnel communal, et la cuisine ne serait peut-être plus faite sur place. Cela coûterait bien plus cher. Il faudrait prévoir un délai d'un an pour la mise en place.

7. ECONOMIE SOCIAL

Economie

Eliane RAVISTRE donne le compte rendu de la commission du 31/01/2023 :

Local épicerie : la commune a reçu une demande de report de règlement du loyer pour le mois de février de la part de la SARL SEIGNER. Cette demande de délai doit être adressée au Centre des Finances Publiques et entraînera des pénalités selon les termes du bail de location. Par ailleurs, la SARL SEIGNER demande si la commune envisage de reprendre le bloc climatisation installé par cette dernière. Daniel MOREL est chargé de demander à ST PLOMBERIE le coût de désinstallation et réinstallation de cet équipement au Centre de Loisirs (ou par le fournisseur d'origine si sous garantie).

Les locataires du logement doivent accéder à la cour pour le remplissage de la cuve de gaz. Un double des clés sera demandé à la SARL SEIGNER.

Machine à pizza : l'installation de cette machine n'est pas pour tout de suite, en raison de l'augmentation du prix de l'électricité et du prix d'achat de la machine.

Wilki Pizza : sur proposition de la commission Economie Social, le Conseil municipal donne une suite favorable à la demande de stationner son camion les samedis soir Place de la Bascule. L'entreprise Gena Pizza sera prévenue. La consommation électrique des foodtrucks sera contrôlée avant la fin du mois de février 2023.

Projet de marché hebdomadaire : la commission envisage le démarrage du marché au frais le vendredi 24/03/2023. Les membres de la commission recherchent toujours des marchands. Il est décidé de contacter d'autres communes ayant mis en place des marchés pour connaître les conditions financières retenues. Par ailleurs la commission établira un projet de règlement du marché pour la présentation lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Social

Puits d'Argent : le bornage du terrain est programmé. La commission espère que les travaux de rénovation seront achevés courant septembre 2023.

Octobre Rose : Eliane RAVISTRE rapporte que la commission a contacté *Courir pour Elles*, association de lutte contre les cancers féminins, et que contact a été pris avec le service oncologie de l'hôpital Fleyriat. Elle souligne qu'il faudra bien cibler les actions (parfois les conférences sont onéreuses), programmer éventuellement une marche et/ou une course à pied, déterminer si l'on souhaite récolter des dons. Prévoir décoration du village.

Par ailleurs, Eliane RAVISTRE informe l'assemblée que *Courir pour Elles* organise chaque année un événement caritatif 100% féminin au Parc de Parilly au sud de Lyon. Cette manifestation à portée très large rassemble les sportives et non sportives dans l'optique de récolter des fonds pour soutenir les femmes en soin. Elle propose de constituer un groupe à Condeissiat afin de covoiturer.

Commission sociale : Eliane RAVISTRE donne le compte rendu de cette première commission sociale organisée depuis la dissolution du CCAS. La commission prévoit un budget de fonctionnement de 5 000 € pour 2023 (2 500 € pour le repas destiné aux plus de 70 ans et les bons d'achats, 2 500 € pour les aides sociales d'urgence). La commission n'entend pas se substituer aux aides existantes, mais d'y contribuer selon des règles préétablies. Information sur les permanences à diffuser par la Newsletter et Note d'Info du mois de juin 2023.

8. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Compte rendu du Conseil communautaire du 02/02/2023

Stephen GAUTIER donne le compte rendu de la séance, dont notamment :

- Présentation du bilan annuel du Conseil de Développement : le groupe travaille, entre autres, sur les thèmes du climat, de l'économie durable. Lancement des *fresques du climat* pour sensibiliser la population. Le CDD prévoit d'intervenir lors d'une séance prochaine du Conseil municipal.
- Dombes Tourisme : une étude menée sur la saison écoulée donne un résultat plutôt satisfaisant pour le département et en particulier pour le territoire de la Dombes. Malgré la faiblesse en matière d'équipements hôteliers, on constate une augmentation de fréquentation touristique lyonnaise autour du Parc des Oiseaux et Châtillon-sur-Chalaronne.
- Projet Alimentaire Territorial : la Communauté de Communes de la Dombes a mis en place un observatoire afin que le SAFER puisse informer les maires en temps et en heure des ventes de parcelles agricoles. Dans le contexte actuel de reprise des exploitations agricoles par des types d'agriculture différents, notamment équestre, au double du prix des transactions actuelles, l'idée serait de préempter les terrains pour protéger les exploitations nourricières et promouvoir les circuits courts.

9. PATRIMOINE

Stephen GAUTIER rappelle la réflexion de l'équipe municipale d'avant les élections, d'enregistrer et sauvegarder la mémoire du village sous forme de captations vidéo. Il souhaite que la commission Culture Communication puisse commencer à enregistrer les témoignages des personnes de la commune pour les générations à venir. La Gazette de Condeissiat et des personnes en dehors du Conseil municipal pourraient être associées à la démarche, afin de bâtir ce projet avec la commission.

10. ACTES DE GESTION ACCOMPLIS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE COMPETENCES DU MAIRE

Actes de gestion accomplis par le maire du 1^{er} octobre au 31 décembre 2022 dans le cadre de la délégation consentie par délibération du 9 juin 2020

Marchés d'un montant inférieur à 15 000 €

Fournisseur	Objet	Montant € TTC	Date paiement
ST PLOMBERIE	Réparation plomberie écoles	204,00 €	03/10/2022
SARL MOISSONNIER	Dépannage sono salle polyvalente	150,00 €	22/11/2022
MESTRE ELEC	Eclairage extérieur école primaire	162,00 €	13/12/2022
MESTRE ELEC	Travaux sur vidéoprojection mairie	602,40 €	13/12/2022
BIAJOUX	Curage assainissement maternelle	308,70 €	13/12/2022
SIGNAUX GIROD	Panneau flèche îlot	187,06 €	31/12/2022

Cimetière - délivrance et reprise des concessions

Concessionnaire		Concession	Durée	Date titre recettes
RICOL Gilbert	Renouvellement	A_23	30 ans	06/12/2022
BOHAS André	Renouvellement	A_00	30 ans	06/12/2022
BOHAS Jean	Renouvellement	A_01	30 ans	06/12/2022
BOHAS Victor	Renouvellement	A_02	30 ans	06/12/2022

Droit de préemption urbain

Adresse du bien	Référence cadastrale	Décision	Date	Réf
15 route de Neuville-les-Dames	B1025	non préemption	21/10/2022	DIA00111322V0013
121B route de la Bresse	B1062	non préemption	27/10/2022	DIA00111322V0014
99 route de la Bresse	B0841	non préemption	25/11/2022	DIA00111322V0015

Frais d'avocats, notaires, huissiers, experts

Prestataire	Objet	Montant € TTC	Date paiement

Conclusion ou révision de baux de location

Adresse du bien	Preneurs	Loyer annuel € TTC	Date conclusion

QUESTIONS DIVERSES

AG pompiers : Michel VUGNON et Eliane RAVISTRE représenteront la commune. Par ailleurs, Stephen GAUTIER rend hommage aux sapeurs-pompiers volontaires qui sont intervenus récemment au domicile d'une personne ayant fait une chute.

Boulangerie CAILLAT : le panneau d'interdiction de stationner en face du commerce est acté, les arrêts minute sont à rappeler régulièrement à la population. Un dispositif est à trouver pour faire fuir les nombreux pigeons dans le secteur. Julien CAILLAT annonce l'installation d'une deuxième boulangerie.

Eclairage public : Ophélie MOREL évoque l'absence d'éclairage public dans le lotissement Le Clos du Lavoir. Ce lotissement est privé.

Ecole primaire : Ophélie MOREL signale que l'eau qui s'infiltre par la toiture stagne dans les abat-jours. Commande est passée auprès de l'entreprise CHARRION pour la réparation de la toiture de l'école.

Bibliothèque municipale : le groupe BAZOU se produira à la mairie le 25/02/2023.

Solidarité Ukraine Condeissiat : un après-midi jeux de société est programmé le 26/02/2023

La séance est levée à 22h30